

Département de l'Aude

Arrondissement de Carcassonne

Nombre de Conseillers Municipaux
en exercice : 14

Nombres de Conseillers Municipaux
présents : 9

Date de convocation : 5/10/18

République Française

Commune de Montferrand

Procès verbal de réunion

Séance du 11 octobre 2018

L'an deux mil dix huit et le onze du mois d'octobre, le Conseil Municipal de la commune de Montferrand, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de M. Christophe PRADEL, maire.

Etaient présents : Mme CASTOR Christelle, Mrs BERNIER Jean-Paul, BONDOUI Régis, CLIMENT Jean-Marie, DARCOS Nicolas, PERALTA François, PRIZZON Charles, QUINTA Régis, ROGER Robert .

Excusés : Mmes ANTONY Isabelle, FAURE-CABANE Magali, GAIANI Anne, Mr RIVIERE Philippe.

Secrétaire de séance : Mr QUINTA Régis.

Point 1 : approbation marché travaux mairie – présentation par M. Bernard TAILLAND, architecte. ● **Lot 1 - Désamiantage** - estimé à 5.500 € : une seule offre, de l'entreprise DAVID de Labastide d'Anjou à 8.990 €. Offre unique. Compte tenu du manque de société dans ce secteur, que la négociation n'a pas abouti, des délais dans la procédure de lancement de l'intervention, afin de ne pas retarder les travaux, **ce lot est attribué à l'entreprise DAVID.** ● **Lot 2 - Gros œuvre** - estimé à 66.000 € : 3 offres dont une proche de l'estimation : ECB pour un montant de 69.963,09 €. **Lot est attribué à ECB.** ● **Lot 3 - Menuiseries extérieures** - estimé à 17.000 € : 1 seule offre, en dessous de l'estimation, entreprise HUNT de Castelnaudary à 16.582,59 €. **Lot attribué à l'entreprise HUNT.** ● **Lot 4 - menuiseries intérieures** - estimé à 14.000 € : 2 offres dont 1 proche de l'estimation. Entreprise HUNT à 14.312,81 €. **Lot attribué à l'entreprise HUNT.** ● **Lot 5 - plâtrerie** - estimé à 16.500 € : 3 offres dont 1 en dessous de l'estimation. Entreprise FLOHR à 16.246,71 €. **Lot attribué à l'entreprise FLOHR.** ● **Lot 6 - Electricité** - estimé à 25.000 € : aucune offre en dessous de l'estimation. **Lot déclaré infructueux.** ● **Lot 7 - Plomberie** - estimé à 3.300 € : aucune offre en dessous de l'estimation. **Lot déclaré infructueux.** ● **Lot 8 - Carrelage** - estimé à 5.600 € : 1 offre en dessous de l'estimation. Entreprise Serrano de Carcassonne à 5.481,40 €. **Lot attribué à l'entreprise Serrano.** ● **Lot 9 - Peintures** - estimé à 9.500 € : aucune offre en dessous de l'estimation. **Lot déclaré infructueux.** ● **Lot 10 - Ascenseur** - estimé à 22.000 € : aucune offre. **Lot déclaré infructueux.** Monsieur le Maire est chargé de lancer une nouvelle consultation pour les lots déclarés infructueux ; de signer les marchés avec les entreprises pour les lots attribués ; de toutes les formalités relatives aux décisions ci-dessus. Adopté à l'unanimité.

Point 2 : contrat de location avec M. Michel IMBERT - M. le Maire est autorisé à signer le bail de location avec M. Michel Imbert, pour l'occupation du local sis au 4-place de la Mairie (secrétariat de mairie), à compter du 1 novembre 2018, pour toute la durée des travaux à la mairie. Adopté à l'unanimité.

Point 3 : modification statuts CCCLA – ajout à l'article 4.2.2 Compétences optionnelles des statuts de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois : « *Participation au Programme d'Intérêt Général (PIG) départemental de lutte contre la précarité énergétique en lien avec le PIG (animation et accompagnement financier).* » - modification de l'article 4.3 Compétences facultatives des statuts de la CCCLA comme suit : « *Maîtrise d'ouvrage des chantiers d'insertion « cœur de village » développés sur toutes les communes de la Communauté de Communes* ». Adopté à l'unanimité.

Point 4 : Mise à disposition des biens meubles et immeubles eau / assainissement – autorisation à M. le Maire de signer le procès-verbal de mise à disposition des biens meubles et immeubles des services eau et assainissement. Adopté à l'unanimité.

Point 5 : Adhésion de la CCCLA au Syndicat du Bassin du Grand Hers pour la compétence GEMAPI – Approbation de l'adhésion de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois au Syndicat du Bassin du Grand Hers pour la compétence GEMAPI pour la partie du territoire des communes La Louvière Lauragais (41% de son territoire), Mayreville (41%), Mézerville (60%), Peyrefitte sur l'Hers (15%). Adopté à l'unanimité.

Point 6 : demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour travaux de toiture et de façade de la mairie - Le Conseil Municipal décide de solliciter une aide de 7.355,00 € auprès du Conseil Départemental de l'Aude pour un montant de travaux de 25.519,02 € HT. Adopté à l'unanimité.

Point 7 : demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour travaux de voirie 2019 – Le conseil municipal décide de solliciter une aide de 21.109,00 € auprès du Conseil Départemental de l'Aude pour un montant de travaux de 60.314 € HT. Adopté à l'unanimité.

Point 8 : Points apport volontaire (déchets) – tonnage élevé des recyclables. Aménagements à terminer (habillage, délimitation DP à la Fount d'Alzouno,...)

Point 9 : Salle modulaire – le conseil municipal donne son accord pour l'acquisition à 2.200 €. Installation à l'arrière de la salle des fêtes. Aménagement plots. Adopté à l'unanimité. N'a pas donné lieu à délibération.

Point 10 : Travaux inondations – S'élèvent à 27.000 € HT (pont Nalbiac, fossés par SG2P et Cazal). Classement en catastrophes naturelles mais peu de crédits à attendre. N'a pas donné lieu à délibération.

Point 11 : questions diverses

- ✓ Acquisition souffleur à feuilles : 611 € HT
- ✓ Défense incendie sur le territoire communal : faire schéma. Sollicitation de l'ATD (agence technique départementale)
- ✓ Bulletin municipal : proposition de l'imprimerie Ruffié de Foix à un tarif préférentiel. Discussion en commission communication.
- ✓ Téléthon : après-midi jeux le 21 octobre
- ✓ Tables à Naurouze : 5 ont été réparées à la journée citoyenne. Reste à remplacer 3 tables à 1200 €. Prise en charge d'une table par la mairie.

La séance est levée à 0h15.

Le Maire,
Ch. PRADEL

